



Résumé de l'enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 25 novembre 2018

Thomas Milic, Alessandro Feller et Daniel Kübler, ZDA
en collaboration avec Anke Tresch, Laurent Bernhard, Laura Scaperrotta et Lukas Lauener, FORS

Aarau et Lausanne, le 10 janvier 2019

Initiative pour l'autodétermination – la crédibilité de la Suisse en sa qualité de partenaire contractuel au niveau international était en jeu

Pour de nombreuses personnes appelées aux urnes, il n'a pas été facile de se forger une opinion sur cet objet. Elles ont donc souvent suivi des recommandations ou ont rejeté l'initiative en bloc par méfiance à l'égard de ses auteurs. Les principaux motifs d'acceptation ont été la souveraineté et l'autodétermination de la Suisse et le principal motif de rejet la crédibilité de la Suisse en sa qualité de partenaire contractuel au niveau international. Alors qu'ils avaient souvent été invoqués durant la campagne, la défense de la démocratie directe du côté des partisans et la menace pour les droits de l'homme du côté des opposants sont des arguments qui ont été mentionnés relativement rarement. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation fédérale du 25 novembre 2018, menée auprès de 1'513 votantes et votants. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par le Centre d'études sur la démocratie Aarau, l'Institut de recherche FORS et l'institut de sondage LINK.

Initiative pour l'autodétermination – un objet complexe

La question de la hiérarchie des normes entre le droit national et le droit international autour de laquelle s'articulait l'initiative pour l'autodétermination a été perçue comme étant difficile à comprendre : 43 pourcent des votantes et des votants ont indiqué avoir eu plutôt de la peine à saisir de quoi il s'agissait. Ce pourcentage est relativement élevé, surtout pour une initiative de l'UDC. La corrélation entre le comportement de vote et les sympathies partisans était étroite : la plupart des personnes proches de l'UDC (87 %) ont voté oui, alors que celles qui ont le cœur à gauche y étaient résolument opposées (PS : 92 %, Verts : 90 %). Ce sont toutefois les adhérentes et les adhérents du PDC et du PLR qui ont fait la différence en rejetant nettement l'initiative (à raison de 76 % dans les deux cas).

Le message clé dans la campagne de l'UDC – l'autodétermination grâce à la démocratie directe – a été très peu contesté dans l'ensemble. Les personnes qui étaient opposées à l'initiative ont soit considéré qu'il n'était pas en contradiction avec le droit international public, soit vu généralement aucune raison de voter oui. La défense de la démocratie directe n'est pas un motif qui a été souvent invoqué par les partisans et les partisans de l'initiative, tout comme les opposantes et les opposants n'étaient pas motivés par la crainte d'une atteinte aux droits de l'homme. Les principaux motifs d'acceptation ont été la souveraineté et l'autodétermination de la Suisse et le principal motif de rejet la crédibilité de la Suisse en sa qualité de partenaire contractuel au niveau international. A relever que la proportion des personnes ayant suivi des recommandations sans pouvoir expliquer leur vote par des motifs concrets était remarquablement élevée. 10 pourcent des personnes ayant voté non ont ainsi rejeté l'initiative parce qu'elle avait été lancée par l'UDC.

Assurances sociales : la perspective d'une surveillance généralisée n'a pas suscité des craintes généralisées

Les votes relatifs à l'initiative sur les assurances sociales étaient répartis principalement en fonction de l'appartenance idéologique. Les personnes se réclamant de la droite ou du centre ont accepté la révision à une nette majorité (entre 73 % et 85 %), alors que celles qui se situent tout à gauche l'ont rejetée haut la main (88 % de non). Les personnes appartenant à la gauche modérée, pour leur part, étaient partagées, bien que le PS et les Verts aient soutenu le référendum durant la campagne de votation.

Les discussions relatives au nombre correct d'observations et de cas suspects dans le domaine de l'AI n'ont pas eu pour effet de déstabiliser notablement les votantes et les votants. Plus de 80 pourcent d'entre eux ont en effet indiqué avoir compris plutôt facilement la question au cœur de cet objet. La clarté du verdict populaire est due principalement à deux facteurs : d'abord, une majorité substantielle était favorable à ce que les abus soient combattus de la manière la plus efficace possible ; ensuite, une majorité était également d'avis que les observations auraient lieu dans un cadre respectueux des principes de l'État de droit. La crainte d'une surveillance généralisée n'a été évoquée que rarement.

Initiative pour les vaches à cornes – sympathique, mais pas à sa place dans la Constitution

Dans le cas de l'initiative pour les vaches à cornes, le fossé entre les partisans et les partisans du oui et celles et ceux du non a divisé tous les partis et toutes les couches de la population. Si l'initiative populaire était soutenue plus vigoureusement à gauche qu'à droite, l'objet n'a pas suscité une opposition gauche-droite classique. L'initiative a échoué pour des raisons de forme – à peu près un cinquième des votantes et des votants ont estimé que les cornes des vaches et des chèvres étaient un sujet qui n'avait pas sa place dans la Constitution – mais aussi en raison de la prime prévue, qui a suscité une vive opposition : alors qu'une partie d'entre eux trouvait cette prime ridicule, d'autres ont estimé que la décision de ne pas décorner le bétail devait revenir exclusivement aux détenteurs d'animaux eux-mêmes.

Citation : Thomas Milic, Alessandro Feller et Daniel Kübler (2019). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 25 novembre 2018*. ZDA, FORS, LINK : Aarau/Lausanne/Lucerne.

Retrouvez tous les rapports VOTO sur : www.voto.swiss

Objets soumis au vote

Lors de la votation du 25 novembre 2018, le peuple suisse devait se prononcer sur deux initiatives populaires – l'initiative populaire « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (initiative pour les vaches à cornes) » et l'initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) » – ainsi que sur la modification de la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). Les deux initiatives populaires ont été rejetées alors que le projet de révision du droit des assurances sociales a été accepté.